Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [5]

Artikel: ASF

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276474

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comité national du 14 juin

Le Comité national du 14 juin, qui se compose, on s'en souvient, d'une quinzaine de groupements féministes de toutes les parties de Suisse, s'est réuni à Berne samedi 27 mars.

Le point central de l'ordre du jour était la préparation de l'anniversaire du 14 juin, qui se déroulera à Bienne autour du thème « Pour une même éducation pour filles et garçons. » Une représentante des boycotteuses de Bienne était présente pour faire le point sur la situation des cours ménagers dans le canton de Berne. La décision du Grand Conseil bernois de laisser à la compétence des communes la réglementation des cours ménagers a suscité de vives réactions parmi les boycotteuses, qui estiment que selon les communes, le problème ne sera en tout cas pas résolu comme elles le souhaiteraient. D'autre part, les boycotteuses de 1980 (de Bienne) viennent de recevoir une amende de 90 francs, qu'elles n'ont pas l'intention de payer. Deux issues de l'affaire sont alors possibles : soit elles risquent un procès, qui aura lieu sans doute avant septembre, soit rien ne se passe d'ici septembre, et l'affaire est close puisqu'il y aura alors deux ans que l'acte punissable aura été commis, et il y aura donc prescription. Les boycotteuses ont proposé, soutenues par les Zurichoises qui connaissent la même situation dans leur canton, de faire une journée de solidarité pour une même éducation pour garçons et filles. La journée aura pour but de faire le point sur la situation dans les différents cantons, de comparer les actions entreprises, en bref de porter le débat sur un plan national et de profiter des différentes expériences cantonales. Cette journée aura lieu à Bienne, le 19 juin vraisemblablement. Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochain numéro. — **(cc)**

Contact : Marie-Christine Probst, (032) 25 17 08.

Assemblées

ADF-Suisse

La 71e assemblée des déléguées de l'Association pour les droits de la femme aura lieu au Palais Beaulieu (Restaurant du Rond-Point) à Lausanne le samedi 15 mai 1982, dès 9h 30.

L'après-midi, dès 14 h, entretien avec Mme Tatiana Mamonova, rédactrice en chef du premier journal féministe de l'URSS « L'Almanach », actuellement exilé à Paris. Dès 15 h, suite de l'assemblée des déléguées.

Soroptimist international

L'assemblée des déléguées de l'Union nationale suisse du Soroptimist International (qui réunit 33 clubs, dont la moitié se trouve en Suisse romande) aura lieu le 8 mai 1982 à l'Hôtel Elite, Bahnhofstr. 14, à Bienne.

ASF

L'ASF ayant eu son assemblée des délégués le 24 avril 1982, le compte rendu de cette journée ne paraîtra que dans le prochain numéro, le journal étant sous presse à cette date-là.

ASF : rapport annuel 1981

Avec plus de deux cents associations membres, suisses, cantonales ou locales, l'Alliance de sociétés féminines suisses comptait à la fin de l'année dernière près de 390000 membres indirects. Cette association faîtière vient de publier son rapport annuel qui donne le bilan des activités de l'ASF au cours de l'année 1981.

Deux événements marquants

Passant en revue les grands événements de l'année écoulée, la présidente, Mme Evelina Vogelbacher-Stampa, met l'accent dans son rapport sur deux d'entre eux: la victoire de l'égalité des droits, le 14 juin dernier, et la démission, quelque temps plus tard, des Femmes socialistes suisses de l'Alliance. Déplorant ce dernier événement, la présidente réaffirme la volonté de l'ASF «de travailler de manière objective» par «de multiples activités discrètes», rappelant que l'ASF comprend des associations de tendances les plus diverses, qu'elle ne «se mêle pas des affaires de ses associations membres» mais vise à défendre les opinions que la majorité de celles-ci «estiment justes et voudraient voir soutenues».

Les thèmes

L'année 1981 a été celle de deux réunions importantes sur les thèmes du travail à temps partiel et de la révision du Code pénal. La discussion relative au service national pour les femmes s'est poursuivie aussi au cours de cette année 1981 : l'ASF a présenté un «modèle ASF», préparé par sa commission «Service national» en complément aux dix-huit modèles du rapport Weitzel (voir dossier).

Tournée en outre vers l'étranger, l'ASF soutient un projet de développement au tiers monde (projet de l'UNESCO/Lesotho) et a établi des contacts avec la «All China Women Federation», dont elle a reçu en Suisse une délégation de cinq personnes.

Interventions

Il est du rôle de l'ASF de répondre aux consultations du Conseil fédéral, ce qu'elle a fait sur un grand nombre de points en 1981 : sur l'avant-projet de la Commission d'experts pour la révision du Code pénal, le droit de cité de la famille, la loi fédérale concernant la constitution de réserves jouissant de faveurs fiscales et destinées à favoriser la création d'emplois, l'ordonnance sur les essais de radiodiffusion, etc.

En outre, plusieurs propositions ont été adressées à différentes institutions nationales pour promouvoir, dans tous les domaines, la place de la femme: au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, l'ASF a adressé une requête pour que les CFF et les PTT prennent en considération les femmes dans leurs prochaines élections aux conseils d'administration; une autre demande a été adressée aux PTT en faveur de portraits de femmes sur les timbres-poste et à la Banque Nationale Suisse en faveur de portraits de femmes sur les billets de banque et les monnaies.

Travail des commissions

Plus d'une dizaine de commissions de l'ASF travaillent de façon permanente sur des questions juridiques, sociales et économiques. La révision du Code pénal a été longuement examinée par la Commission juridique et des assurances. La commission pour l'étude des questions économiques a examiné le projet de loi concernant la constitution de réserves jouissant de faveurs fiscales et destinées à favoriser la création d'emplois, se prononçant, en général, en faveur d'une telle loi, mais en préférant que l'on ne recoure à des mesures obligatoires que si les mesures prises volontairement ne donnaient pas le résultat escompté.

La commission pour l'étude des questions d'habitation s'est penchée, pour sa part, sur les problèmes d'accidents à domicile; une brochure sera publiée l'an prochain à ce sujet, élaborée conjointement par plusieurs organisations.

La commission d'hygiène publique a, entre autres activités, examiné le code international de commercialisation des substituts du lait maternel, envers lequel elle a émis de sérieuses réserves, déplorant que ce Code risque de culpabiliser les femmes qui, pour diverses raisons, ne peuvent allaiter leur enfant. La même commission a évoqué encore les possibilités de contraception par une pilule masculine, en espérant que ce problème aura une place prioritaire dans la recherche scientifique. Elle a déploré, enfin, le jugement du tribunal fédéral des assurances, statuant que les caisses maladie peuvent refuser de payer l'interruption de grossesse si celle-ci n'est pas entreprise pour des raisons médicales, mais pour des raisons sociales.

Enfin, un des moyens d'actions non négligeables de l'ASF est sa collaboration à des commissions fédérales et à d'autres organisations, par le biais de ses représentantes: le rapport des activités de l'ASF conclut sur les activités de ces commissions, particulièrement en ce qui concerne les décisions relatives à la condition des femmes en Suisse. — **(cc)**